



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00891

Numéro SIREN : 793 357 971

Nom ou dénomination : A&G CREATIF

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2014 sous le numéro de dépôt A2014/010499

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1177992

Dénomination : A&G CREATIF
Adresse : 34 boulevard Mal Foch 38000 Grenoble -FRANCE-

n° de gestion : 2013B00891
n° d'identification : 793 357 971

n° de dépôt : A2014/010499
Date du dépôt : 17/11/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 23/10/2014



1177992

A&G CREATIF
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 €uros
Siège social : 34 Boulevard Maréchal Foch
38000 - GRENOBLE
SIREN 793 357 971 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL DE COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

17 NOV. 2014

Sous le N°10.499.....

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Et le vingt-trois octobre,
A dix heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

- | | |
|---|------------|
| – Monsieur Naoufal RAJI, propriétaire de onze actions, ci | 11 actions |
| – Madame Kathleen PRZEWOZNY, propriétaire de neuf actions, ci | 9 actions |

* Total des actions présentes ou représentées	20 actions
---	-------------------

Monsieur Grégory GODDARD préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Texte des projets de résolutions.

Les documents ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

KP NR

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Grégory GODDARD, de ses fonctions de Président avec effet au 23 octobre 2014 à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président de la société, Monsieur Naoufal RAJI demeurant 5 Rue Marcel Porte à GRENOBLE (38100) en remplacement de Monsieur Grégory GODDARD, sans limitation de durée et avec les mêmes pouvoirs que ceux dont disposaient Monsieur Grégory GODDARD.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

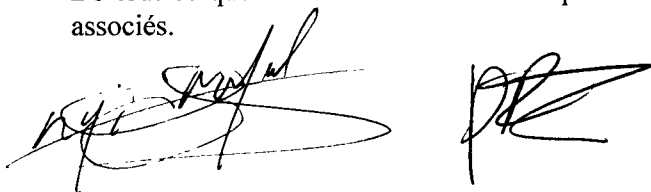
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

oOo

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



NR KP